

Article R2312-1 du Code du travail - Attributions générales du CSE

Date de mise à jour : 16 Novembre 2022

Notre analyse

Les membres de la délégation du personnel au CSE sont informés de la réception par l'employeur des documents de vérifications et de contrôles : il s'agit des attestations, rapports, consignes et résultats relatifs aux vérifications et contrôles à la charge de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail, comme le document unique d'évaluation des risques. Les membres du CSE peuvent demander à avoir accès à ces documents.

Article R2312-1 du Code du travail - Attributions générales du CSE

Les membres de la délégation du personnel au comité social et économique sont informés de la réception par l'employeur des documents de vérification et de contrôle mentionnés à l'article L. 4711-1. Ils peuvent demander communication de ces documents.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



CSE : Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le Comité Social et Economique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)